



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES DEUX RIVES

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 7 OCTOBRE 2024

L'an deux mille vingt quatre, le sept octobre à dix sept heures, le Conseil Communautaire légalement convoqué par courrier du premier octobre deux mille vingt quatre, s'est réuni dans la salle du conseil à la Communauté de Communes des Deux Rives à VALENCE D'AGEN sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BAYLET, Président de la Communauté de Communes des Deux Rives.

2024CC7-1-2-117

OBJET : BUDGET PRINCIPAL COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES DEUX RIVES

AUTORISATIONS DE PROGRAMME – CRÉDITS DE PAIEMENT

Etaient présents :

Commune d'AUVILLAR	:	M. RENAUD Olivier
	:	M. MONESTES Jean-Michel
Commune de BARDIGUES	:	M. MARTIN Henri
Commune de CASTELSAGRAT	:	Mme FILLATRE Francine
Commune de CLERMONT SOUBIRAN	:	M. DEPASSE Guy
Commune de DONZAC	:	Mme GAILLARD Elisabeth
Commune de DUNES	:	M. ALARY Alain
	:	Mme BOUVIER Lina (pouvoir donné à M. ALARY Alain)
Commune d'ESPALAIS	:	M. PINCEMIN Bernard
Commune de GASQUES	:	M. MERIEL Guy
Commune de GOLFECH	:	M. BENOIT Pascal
	:	Mme CHARPENTIER Pierrette
Commune de GOUDOURVILLE	:	M. BARROS Gérard
	:	M. BOUYAT Daniel
Commune de LAMAGISTERE	:	M. DOUSSON Bruno
	:	Mme VRECH Régine
Commune de LE PIN	:	M. RATTO Stéphan

2, RUE DU GÉNÉRAL VIDALOT 82403 VALENCE D'AGEN CEDEX

Tél. : 05.63.2992.00 – Fax : 05.63.2992.01

Site : <http://www.cc-deuxrives.fr>

Email : info@cc-deuxrives.fr

Commune de MALAUSE	: Mme MAERTEN Marie Bernard
	: M. RAUZY Jean
Commune de MANSONVILLE	: Mme ESCUDE Vanessa
Commune de MERLES	: M. SERGAS Serge
Commune de MONTJOI	: M. EURGAL Christian
Commune de PERVILLE	: M. DELFARIEL Eric (a donné pouvoir à Daniel ZANIN)
Commune de SAINT ANTOINE	: Mme DEFAVERI Jeanine (en remplacement de M. DUPUY Jean)
Commune de SAINT LOUP	: M. REBEL Stéphane
Commune de SAINT PAUL D'ESPIS	: M. MARCHIOL Lido
Commune de ST VINCENT LESPINASSE	: M. BOYER Serge
Commune de SISTELS	: Mme CHAPUS Marie-Dominique (en remplacement de M. BOISSEAU Christophe)
Commune de VALENCE D'AGEN	: M. BAYLET Jean Michel
	: M. GROUSSOU Bernard
	: Mme LAROUSSINIE Francine
	: Mme LECORRE Christiane
	: M. LOPES Ernest
	: Mme PERE Catherine (a donné pouvoir à M. LOPES Ernest)
	: M. ZANIN Daniel
	: Mme HOHOL Elisabeth
	: M. ZMUDA Patrick
	: Mme FURLAN Josiane

Absents excusés :

Commune de DONZAC	: M. TERRENNE Jean-Paul
Commune de GRAYSSAS	: Mme CLUCHIER Marie Christine
Commune de POMMEVIC	: M. DELACHOUX Jean Paul
Commune de SAINT CIRICE	: M. BENVENUTO Raymond
Commune de SAINT CLAIR	: M. BONGIOVANNI Gérard
Commune de SAINT MICHEL	: M. DUPOUY Joël
Commune de VALENCE D'AGEN	: M. GIL Philippe
	: Mme BRU Laetitia

Assistaient à la réunion :

M. BRAJOUX Pascal	: Directeur Général des Services
Mme DABERNAT Chrystelle	: Attaché Territorial

Monsieur Guy MERIEL a été désigné Secrétaire de séance.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les deux mois à partir de la notification de cette décision. Le recours doit être introduit auprès du tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en vertu de l'article R 421-54 du Code de la justice Administrative.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

2, RUE DU GÉNÉRAL VIDALOT 82403 VALENCE D'AGEN CEDEX

Tél. : 05.63.2992.00 – Fax : 05.63.2992.01

Site : <http://www.cc-deuxrives.fr>

Email : info@cc-deuxrives.fr

2024CC7-1-2-117

OBJET : BUDGET PRINCIPAL COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES DEUX RIVES
AUTORISATIONS DE PROGRAMME – CRÉDITS DE PAIEMENT

La technique d'autorisation de programme permet d'éviter de mobiliser la totalité des crédits sur un exercice en proposant une répartition prévisionnelle des crédits sur plusieurs années.

Les articles L.2311-3 et R.2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales portent définition des Autorisations de Programme et Crédits de Paiement :

« Les autorisations de programme constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elles demeurent valables, sans limitation de durée, jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées.

Les crédits de paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes.

L'équilibre budgétaire de la section d'investissement s'apprécie en tenant compte des seuls crédits de paiement. »

Suite à l'adoption de la décision modificative n°1, il convient de revoir la répartition des crédits de paiement.

Le Président propose donc :

- de modifier les autorisations de programme existantes avec les crédits de paiement tels que présentés en annexe.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré et à l'unanimité

DECIDE

- de modifier les autorisations de programme existantes avec les crédits de paiement tels que présentés en annexe.

Fait à Valence d'Agen, le 7 octobre 2024

Au registre sont les signatures
Pour extrait conforme

A Valence d'Agen, le 8 octobre 2024

Le secrétaire de séance
Monsieur le Maire GASQUES



Guy MERIEL

Le Président de la Communauté de
Communes des Deux Rives



Jean-Michel BAYLET

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le **14 OCT. 2024**

Affiché sur le panneau des annonces légale et publié sur le site internet le **14 OCT. 2024**

AUTORISATIONS DE PROGRAMME – CRÉDITS DE PAIEMENT – ANNEXE DM1 – 2024 – BUDGET PRINCIPAL

N°	Objet	Date de création	MONTANT DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME			MONTANT DES CREDITS DE PAIEMENT			
			Montant	Révision	Montant total	CP antérieurs (réalisations cumulées)	CP 2024	CP 2025	Reste à financer
59	Locaux CC2R	2012	8 517 515,56 €		8 517 515,56 €	8 503 491,51 €	4 563,00 €	9 461,05 €	0,00 €
88	Maison de santé	2016	4 543 781,96 €	50 000,00 €	4 593 781,96 €	4 468 419,79 €	118 000,00 €	7 362,17 €	-0,00 €
89	PLUI-H	2016	603 000,00 €		603 000,00 €	509 389,16 €	85 000,00 €	8 610,84 €	0,00 €
99	Réaménagement de la piscine d'hiver	2019	1 137 027,51 €		1 137 027,51 €	1 047 865,68 €	81 000,00 €	8 161,83 €	-0,00 €
FC	Fonds de concours	2018	7 003 532,56 €		7 003 532,56 €	6 507 771,49 €	400 000,00 €	75 000,00 €	20 761,07 €
104	Transition énergétique écoles	2021	3 515 889,35 €		3 515 889,35 €	2 278 179,45 €	855 209,00 €	250 000,00 €	132 500,90 €
105	Transition énergétique bâtiments communautaires	2021	1 960 403,32 €		1 960 403,32 €	1 101 790,39 €	435 143,00 €	250 000,00 €	173 469,93 €
106	Programme travaux écoles 2021-2026	2021	4 866 172,05 €		4 866 172,05 €	1 435 045,21 €	1 457 164,00 €	1 000 000,00 €	973 962,84 €
FC2021	Fonds de concours 2021-2026	2021	9 000 000,00 €		9 000 000,00 €	1 475 937,19 €	1 300 000,00 €	1 400 000,00 €	4 824 062,81 €
108	Voirie 2022-2026	2022	5 970 000,00 €		5 970 000,00 €	1 456 110,38 €	3 440 000,00 €	850 000,00 €	223 889,62 €
109	Circulation douce 2022-2026	2022	3 300 000,00 €		3 300 000,00 €	898 791,80 €	850 000,00 €	750 000,00 €	801 208,20 €
110	Recyclerie	2022	907 803,00 €		907 803,00 €	31 719,41 €	640 000,00 €	230 000,00 €	6 083,59 €
91	Aménagement restaurant du golf et ses annexes	2023	673 972,00 €		673 972,00 €	14 580,00 €	644 392,00 €	15 000,00 €	0,00 €
103	Musée de la faience et de la bûffelerie	2023	3 000 000,00 €		3 000 000,00 €	58 732,81 €	130 000,00 €	1 250 000,00 €	1 561 267,19 €
111	Espace partagé – Co-working	2023	965 000,00 €		965 000,00 €	6 314,40 €	130 000,00 €	760 000,00 €	68 685,60 €

AR Préfecture

BUDGET PRINCIPAL COMMUNAUTE DE COMMUNES DES DEUX RIVES - AUTORISATIONS DE PROGRAMME - CREDITS DE PAIEMENTS

Identifiant unique de l'acte :	082-248200016-20241007-2024CC7_1_2_117-DE
Numéro d'acte :	2024CC7_1_2_117
Date de décision :	07/10/2024
Nature :	DELIBERATIONS
Code matière :	7-1-2-0-0 (Finances locales / Decisions budgetaires / documents budgétaires (et délibérations correspondantes))
Fichier acte :	2024CC7-1-2-117 BUDGET PRINCIPAL CC2R AUTORISATIONS DE PROGRAMME CREDITS DE PAIEMENT.pdf
Collectivité émettrice :	cc-des-deux-rives
Acte transmis par :	Sophie PONTARINI

Date d'envoi de l'acte :	14/10/2024 11:51:49
Date de réception de l'AR :	14/10/2024 11:52:20